



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/173

**OBJET : FONDS DE CONCOURS D'AIDE AUX BÂTIMENTS
DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ - PROJET DE LA
COMMUNE DE SAINT SELVE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 19 octobre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. BARBAN
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	D		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	D		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/173

OBJET : FONDS DE CONCOURS D'AIDE AUX BÂTIMENTS DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ - PROJET DE LA COMMUNE DE SAINT SELVE

Vu l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2021/173 du 25 novembre 2021 relative à l'adoption du règlement du fonds de concours pour la création et à l'aménagement de bâtiments dédiés à l'économie de proximité dans les centre-bourgs,

Vu la délibération n°2021/174 du 25 novembre 2021 relative au règlement général de l'attribution des fonds de concours de la collectivité,

Vu la délibération n°2022/137 du 22 septembre 2022 relative à la modification du règlement d'intervention du fonds de concours aux bâtiments dédiés à l'économie de proximité dans les centre-bourgs,

Vu la demande d'attribution d'un fonds de concours de la commune de Saint Selve du 6 janvier 2023, ainsi que la demande dérogatoire du 5 juin 2023,

Vu le projet de convention joint en annexe à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique du 6 septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de la compétence économique de la CCM et de sa politique locale de soutien au commerce et aux activités économiques de proximité, un fonds de concours dédié a été voté en novembre 2021. L'objectif du fonds de concours de la CCM est d'apporter un soutien financier aux communes pour la création ou la réhabilitation de bâtiments communaux dédiés à l'économie de proximité en centre-bourgs (commerce, artisanat, tourisme, ESS).

La commune de Saint Selve a obtenu un soutien financier de 200 000€ du fonds de concours, validé par la délibération n° 2022-170 du conseil communautaire du 8 décembre 2022, pour un projet de construction de Halles.

La commune de Saint Selve a envoyé, en date du 5 juin 2023, une demande de fonds de concours pour un deuxième projet de revitalisation de son centre-bourg. Ce projet concerne la construction de deux bâtiments commerciaux, à proximité du projet de halles. Cette demande a reçu un avis favorable lors de la commission économique du 6 septembre 2023.

Ceci étant exposé, le projet de création de deux bâtiments commerciaux prévoit l'accueil de quatre nouveaux commerces en rez-de-chaussée des bâtiments :

- Une boulangerie / salon de thé,
- Une boucherie,
- Une activité d'épicerie fine / traiteur
- Un primeur

Les porteurs de projets identifiés par la commune sont accompagnés dans leur démarche de création par le service développement économique de la Communauté de Communes.

Ce projet a pour vocation de développer l'offre actuelle proposée aux habitants, en complément du projet de création de halles, dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg contractualisée avec le Département de la Gironde et en adéquation avec l'augmentation de la population du bassin de vie.

Ce projet répond à tous les critères du règlement des fonds de concours, aussi bien techniques que financiers.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/173

**OBJET : FONDS DE CONCOURS D'AIDE AUX BÂTIMENTS
DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ - PROJET DE LA
COMMUNE DE SAINT SELVE**

La commune de Saint Selve sollicite une aide financière de la CCM à hauteur de 200 000 € pour la construction des bâtiments (études, travaux de terrassement, VRD, charpente, couverture, électricité, plomberie, dallage, travaux paysagers, mobilier urbain).

En complément du fonds de concours de la CCM, la commune a sollicité et obtenu le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 100 000 €.

Détail des principaux postes (devis à joindre)		Recettes prévisionnelles	
Intitulé des dépenses	HT	Financement	HT
Acquisitions		Fonds Européens	
Etudes	156 365	Etat	
Travaux	1 059 950	Département	
Equipements	92 170	Région	100 000
		CCM	200 000
		Auto-financement	1 008 485
TOTAL HT	1 308 485	TOTAL HT	1 308 485

L'attribution de ce fonds de concours fait l'objet d'une convention entre la CCM et la commune de Saint Selve jointe en annexe.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité,
Mme Burtin-Dauzan ne prend pas part au vote :***

- Approuve la présente demande de fonds de concours à hauteur de 200 000 €,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Fait à Martillac, le 19 octobre 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023_173-DE

